Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20211209-2021_096-DE

GRAULHET
inventer un art de ville

EXTRAIT
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 09 DECEMBRE 2021

Délibération n° 2021/096

OBJET : **Appel d'offre - Services d'assurances pour la Commune 2022-2025**		
Date de convocation : **02 décembre 2021**		Nombre de conseillers en exercice : **33**
Présents : **25**	Votants : **31**	Date d'affichage ou notification : **16 décembre 2021**

L'an **2021, le 09 décembre** à **18 heures 30**, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** à l'hôtel-de-ville sous la présidence de **M. Blaise AZNAR**, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents : 25
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - Mme KAOUANE Louisa - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - Mme BOUTIN Mireille - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - Mme TRUQUET Marie-Thérèse - M. ORTEGA Fernand - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu – M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - M. SCUGLIA Domenico - M. CALMETTES Patrick – Mme MALAURE Françoise - Mme ENNAJJARI Malika - M. TERRASSIE Vincent - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - M. BACOU Julien - Mme PINEL Vanessa.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : 6
M. BARTHES Philippe (pouvoir BELOU Florence) - M. PENARD Serge (pouvoir SERIN Christian) - GRAU Jean-Michel (pouvoir AZNAR Blaise) - Mme AMALIK Hanane (pouvoir MEHDI Saïd) - Mme BORDES Mélanie (pouvoir BATAOUI Kamel) - Mme BUNEL Sylvie (pouvoir BACOU Julien).

Absents sans pouvoir : 2
Mme FITA Claire - M. ANDRIEU René.

M. ORTEGA Fernand a été élu secrétaire.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20211209-2021_096-DE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,

VU le Code de la Commande Publique et notamment les articles L.2124-1, L.2124-2 et R.2124-1 et R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5,

VU la délibération du Conseil municipal n°028 du 27 juillet 2020 relative à la délégation de missions du Conseil municipal au Maire,

VU l'avis d'appel public à la concurrence mis en ligne sur le profil acheteur de la Commune, publié au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) le 03/07/2021 et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) le 06/07/2021,

VU le registre des dépôts des dossiers entérinant la remise des offres à la date du 01/09/2021,

VU le procès-verbal rapportant le déroulement de la séance de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) régulièrement convoquée le 16/11/2021, pour le choix des attributaires,

VU le rapport d'analyse des offres remis et commenté lors de la CAO du 16/11/2021 par le cabinet ARIMA Consultants,

CONSIDERANT que toutes les offres sont parvenues dans les délais,

CONSIDERANT que la CAO a décidé de déclarer conforme l'ensemble des candidatures reçues,

CONSIDERANT que la CAO a suivi les critères d'attribution fixés dans l'avis d'appel public à la concurrence et le règlement de la consultation pour attribuer les lots au candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse suivant l'analyse des offres réalisée par ARIMA Consultants :

Lots	Assurances	Attributaires	PRIMES proposées pour 2022	
			en € H.T.	en € T.T.C.
1	Dommages aux biens	SMACL - formule de base	*46 408,00*	*50 318,27*
2	Responsabilité civile	PNAS / AREAS - formule 1	*8 136,80*	*8 924,11*
3	Véhicules	PILLIOT / Great Lakes - formule de base	*13 717,18*	*16 300,02*
		option auto collaborateurs	*488,70*	*600,00*
		option bris de machines	*487,50*	*531,38*
4	Protection juridique	PILLIOT / MALJ	*617,01*	*699,69*
5	Protection fonctionnelle	SMACL	*447,50*	*496,64*
		TOTAL	**70 302,69**	**77 870,11**

Le conseil municipal,

DÉCIDE

- DE RETENIR les offres des prestataires mentionnés ci-dessus, pour chacun des lots concernés :
  - Lot 1 : Dommages aux biens : **SMACL**
  - Lot 2 : Responsabilité civile : **PNAS / AREAS**
  - Lot 3 : Véhicules : **PILLIOT / Great Lakes**
  - Lot 4 : Protection juridique : **PILLIOT / MALJ**
  - Lot 5 : Protection fonctionnelle : **SMACL**

- DE DONNER pouvoir au maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,
LE MAIRE : **Blaise AZNAR**

MAIRIE DE GRAULHET GRAULHET TARN

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse – sis 68, rue Raymond IV BP 7007 – 31068 Toulouse Cédex 07 – dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »